

Énergie

Lancement d'un nouveau master pétrole et gaz à l'USJ

Le ministre sortant de l'Énergie et de l'Eau Gebran Bassil a assisté hier au lancement du nouveau master « pétrole et gaz : exploration, production et management » à l'École supérieure d'ingénieurs de Beyrouth (ESIB) de l'Université Saint-Joseph (USJ), en coopération avec l'Institut français du pétrole (IFP School), et les sociétés Total et Attock. « Ce master est nécessaire pour préparer le Liban qui s'apprête à devenir un pays pétrolier et qui a besoin des ressources humaines qualifiées, et d'une infrastructure légale, environnementale et technique adaptée », a indiqué M. Bassil.

Pour lui, il est important que le monde universitaire se développe en adéquation avec l'évolution du secteur pétrolier, « qui a connu un essor sans précédent au cours de la dernière décennie ». Il a cité l'instauration

de la loi sur les ressources pétrolières offshore en 2010, l'élaboration des décrets d'application de la loi, ainsi que l'achèvement de la majeure partie des relevés et des sondages géosismiques et leur interprétation. « Nous sommes actuellement l'un des rares pays au monde à avoir effectué la prospection de la totalité de nos eaux maritimes et à en avoir interprété la moitié », a rappelé M. Bassil. « Cela nous a permis de lancer un premier tour de préqualification des compagnies, à la suite duquel 46 des plus grandes majors mondialement ont été retenues », a-t-il poursuivi. Selon le ministre, la création d'emplois ainsi que les opportunités de travail générées auront des retombées bénéfiques sur la totalité de l'économie nationale.

« Ce secteur deviendra éminemment le moteur

principal de notre économie », a-t-il affirmé.

Plusieurs obstacles freinent le décollage du secteur

« Nous sommes arrivés à la dernière étape nécessaire à la clôture de l'appel d'offres mondial, mais nous ne pouvons avancer sans la ratification des deux derniers décrets sur le partage des eaux maritimes libanaises en blocs et sur le type de contrat à signer avec les entreprises », a regretté M. Bassil. Rappelons que le Conseil des ministres s'était engagé à travers une résolution gouvernementale à les adopter en avril dernier, après les avoir approuvés dans le cadre des règlements régissant les activités pétrolières dans les eaux maritimes libanaises le 27 décembre 2012. « Le comité législatif et consultatif a décrété l'urgence de tenir une réunion exceptionnelle du Conseil des ministres démissionnaire



Bassil : Le secteur pétrolier deviendra éminemment le moteur principal de notre économie.

Photo Dalati et Nohra

dans le but de publier ces décrets permettant ainsi la clôture de l'appel d'offres », a souligné M. Bassil, regrettant que cette réunion n'ait pas encore eu lieu.

Le ministre a affirmé que les résultats de l'interprétation géosismique de près

de 45 % des eaux maritimes libanaises ont prouvé l'existence d'énormes réserves pouvant subvenir aux besoins énergétiques du pays au cours du demi millénaire à venir, « alors qu'actuellement, la facture énergétique s'élève à près de 15 % de

notre PIB et est responsable d'environ 20 % de notre dette nationale ».

« L'ajournement des échéances finira par laisser les entreprises internationales et porter atteinte à la crédibilité du pays », a conclu M. Bassil.